Procès Verbal

Séance Extraordinaire du 17 Octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept du mois d'octobre à 14 heures et trente minutes, le CSEE dûment convoqué le onze octobre deux mille vingt-quatre, s'est réuni en visio-conférence, sous la présidence de M. David BRUSSELLE.

Etaient Présents Représentants titulaires du personnel :

Nom – Prénom	Présent	Excusé	A distance
BAHCIC Marie-Isabelle	X		
DELERUE Dorothée	X		
DEVIN SARAH		X	
FERFAILLE Hugo	X		
FOURNIER Jérôme	X		
HENNEBELLE Laurence	X		
MADEJ Marie-Christine	X		
LAMALETIE Bastien	X		
LAVERAT Thierry	X		
LE MIGNON Virginie	X		
LEMAITRE François		X	
MEISSNER Agnès	X		
PUCHOIS Bernard	X		
THUILLARD Céline	X		
VILLELLA Michel		X	

Etaient Présents Représentants « Suppléant » du personnel :

Nom – Prénom	Présent	Excusé	A distance
HARINCK Christophe remplace François LEMAITRE	X		
POTEAU Tapio remplace Sarah Devin	X		
Nina TEMPRENAN remplace Michel VILLELLA	X		

Etaient présents Représentants Employeur

Nom – Prénom	Présent	Excusé	A distance
BRUSSELLE David (Président)	X		
COTHENET François	X		
DELECOURT Irène	X		
LIPKIEWICZ François	X		
VASSEL Nathalie	X		

Était présent Représentant syndical

Laurent VANDEWOESTYNE pour le syndicat UNSA

1) Approbation du procès-verbal du 9 juillet 2024

Le procès-verbal de la séance du 9 Juillet 2024 est approuvé à l'unanimité

2) Information sur le budget de l'appui

À ce jour, les résultats obtenus grâce à l'Appui sont en deçà des attentes. David BRUSSELLE souligne que, bien qu'une large majorité de collaborateurs atteignent leurs objectifs, certains restent encore loin de les atteindre. Il souhaite mettre fin à ces disparités entre les conseillers qui réalisent leurs objectifs et ceux qui en sont éloignés. Il manque aujourd'hui 1,5 M d'euros sur le budget de l'appui.
Dans ce contexte David BRUSSELLE a demandé que ces collaborateurs soient identifiés afin qu'il puisse leur écrire personnellement pour les sensibiliser à cette situation.
David BRUSSELLE a informé les directeurs exécutifs et les directeurs Appui, estimant qu'il s'agit également d'un acte de management. Selon lui, il est possible que certains managers ne soient pas pleinement au rendez-vous dans leur manière de piloter leurs équipes.
En conséquence une lettre individualisée sera envoyée aux conseillers Appui, c'est-à-dire ceux qui ont eu des objectifs chiffrés. Elle sera co-signée par David BRUSSELLE et le DE du territoire. Cela doit être également un moment d'échanges avec le collaborateur concerné de façon à comprendre ces écarts et trouver un moyen de les résorber.

Agnès MEISSNER intervient en soulignant que les conseillers doivent générer des revenus pour soutenir le poids financier des autres fonctions.
David BRUSSELLE répond que le fonctionnement ne repose pas uniquement sur les revenus des conseillers, car d'autres sources de financement existent : ressources fiscales, chiffre d'affaires, loyers et subventions. Lors de l'élaboration du budget, nous analysons l'ensemble des charges et des recettes, incluant les ressources fiscales, les revenus immobiliers, les subventions, ainsi que le chiffre d'affaires attendu des conseillers.

Agnès MEISSNER a l'impression que l'on focalise uniquement sur les conseillers alors que peut être d'autres personnes ne font pas leur travail. Quels leviers ont donc les managers ? David BRUSSELLE en convient. Pour l'instant, il commence par les conseillers. Pour lui, la priorité est de faire rentrer du chiffre d'affaires.

David BRUSSELLE en profite pour évoquer la loi de finances. Actuellement, la direction travaille sur le BP 2025. De plus, l'Etat annonce une baisse de la recette fiscale d'au moins 40 Millions d'euros dans le projet de loi de finances 2025. Une bonne nouvelle : la mobilisation des parlementaires. Ils ont déposé des amendements favorables aux CCI. Pour eux, hors de question d'une baisse de 40 millions en plus du prélèvement sur les fonds de roulement. Le plus vraisemblable est que le PLF soit approuvé par le 49.3. Le point de vigilance : savoir si ces amendements vont être repris dans le PLF. Dans ce

cas, il faut qu'il soit modifié. Si le PLF n'est pas modifié, les CCI auront une baisse de 40 millions d'euros, qui se traduirait pour le service général CCI Hauts de France par un déficit de 8 millions d'euros (actuellement 5 millions). Pour David BRUSSELLE, ce sont les conseillers qui sont les seuls à pouvoir aller chercher du chiffre d'affaires. Durant quelques années, la formation venait combler ce déficit, aujourd'hui la formation est elle-même dans une situation compliquée.

Jérôme FOURNIER intervient. Il évoque certes le manque d'implication de certains conseillers, mais ils ne sont pas les seuls. Il y a aussi les autres services (supports, administratifs…), il est donc dommageable de pointer du doigt le service appui. Jérôme FOURNIER rappelle qu'en janvier lors de la présentation du budget, les élus du CSEE avaient alerté sur le budget annoncé de l'appui (montant trop élevé pour les élus). En juin, de nouvelles réserves avaient été émises sur le chiffre d'affaires réalisé. Maintenant, alors que nous sommes à 2 mois de la fin de l'exercice, le CSEE est informé que des conseillers vont recevoir des courriers. Jérôme FOURNIER exprime donc son étonnement face à la situation présentée et espère que les informations seront transmises à la direction de manière transparente.
David BRUSSELLE est d'accord sur le fait qu'il ne faut pas stigmatiser les conseillers appui. Il rappelle que jusqu'à présent, d'autres activités venaient compenser les difficultés plus ou moins structurelles de l'Appui. Malheureusement ce n'est plus le cas. Donc il faut que l'Appui soit plus rentable.
David BRUSSELLE rappelle également que la formation est aussi une source d'inquiétude. Jérôme FOURNIER a illustré son propos en indiquant qu'*« on ne peut pas tondre un mouton qui n'a pas de laine »*, soulignant ainsi, selon lui, le manque d'opportunités ou de besoins concrets exprimés par les entreprises.
David BRUSSELLE souligne qu'effectivement la formation est un service marchand concurrentiel mature. Ce qui n'est pas le cas pour l'Appui. Les clients sont là, il faut donc produire davantage. Il prend l'exemple des boosters, il faut en faire 1200 pour être financé par le Conseil Régional. David BRUSSELLE ne comprend pas pourquoi un conseiller qui a 22 boosters à faire, n'en fait que 5.

Hugo FERFAILLE intervient. Il évoque le quotidien d'un conseiller. Dans certains territoires, le client ne vient pas seul. Il faut le démarcher. Ensuite, l'important est le besoin du client et lorsqu'un conseiller fait de la prospection, il cherche avant tout à faire du chiffre d'affaires. Sur l'exemple des boosters, le conseiller va préférer vendre une prestation à 700€/jour que de vendre un booster.
David BRUSSELLE rappelle que les boosters sont pour les conseillers qui ont des difficultés à avoir une démarche commerciale. Pour lui, c'est donc plus facile d'aller chercher un booster qu'une prestation à la carte. David BRUSSELLE estime que les conseillers doivent ramener du chiffre d'affaires. Si un conseiller a des difficultés à faire des prestations à la carte, il peut au moins faire des boosters.
De plus, Hugo FERFAILLE demande s'il est possible d'avoir dans l'appui, la proportion de personnes qui sont en front office et ceux qui en back office.
David BRUSSELLE répond favorablement.

Bernard PUCHOIS prend la parole. Il revient sur les objectifs et atteinte des objectifs. Il aimerait pour le prochain CSEE une présentation de ce que la Direction a mesuré, observé, et les propositions pour l'atteinte de ces objectifs. Il rappelle également que le CSEE avait déjà émis des inquiétudes concernant le temps passé sur des conventions ou des appels à projet qui ne rapportent rien à l'Appui.
David BRUSSELLE ajoute que certaines activités sont plus en décalage que d'autres. Donc une présentation sera faite. La direction regarde attentivement l'évolution des territoires et ce qui est flagrant lorsque l'on compare les territoires en matière de chiffres d'affaires de l'Appui, certains ont une courbe avec une tendance à la hausse et d'autres à la baisse. David BRUSSELLE souhaite des explications sur ces tendances et évoque la possibilité peut être d'une défaillance de la ligne managériale.

Sur ce propos, Jérôme FOURNIER intervient. De son point de vue, il semble que les strates sont de plus en plus importantes, notamment rattachées à la CCI de région. Bernard PUCHOIS rajoute qu'il a le sentiment d'avoir parfois des doublons.
David BRUSSELLE souligne qu'il y a un équilibre à trouver. Pour lui, les managers ne doivent pas être coupés du terrain et donc être en contact. David BRUSSELLE est d'accord sur le fait qu'il ne faut pas trop de strates mais il faut néanmoins nuancer. D'ailleurs une réunion est prévue avec les DE des territoires sur ce sujet.

3) Information sur le montant maximal des prestations ASC pour Noël (règles URSSAF) et modalités pratiques d'organisation

Après des échanges avec Jérôme FOURNIER et François LEMAITRE, David BRUSSELLE évoque la question de Noël. En raison du contrôle URSSAF, qui doit nous amener à harmoniser et revoir le fonctionnement du CSEE, et en particulier de l'ASC, sous peine d'être à nouveau redressé dans 3 ans.
La CCI Hauts de France a été redressée au titre des CSEE. Cela va coûter entre 600 et 750 000 euros. En 2024, se pose la question des événements de Noël. Ce qui est prévu par les textes, et notamment les exigences que nous impose l'USSAF, pour être exonéré de cotisations sociales, un événement doit s'inscrire sous un plafond de 193 euros / évènement / personne. Si on dépasse les 193 euros, c'est 60% de la somme qui est soumis à cotisations sociales. Sachant que le CSEE a voté une carte cadeaux de 150 euros, il reste donc seulement 43 € / personne.
François COTHENET intervient pour souligner que l'employeur ne peut plus intervenir pour organiser un événement autour de Noël. David BRUSSELLE rappelle que puisqu'un CSEE existe, toutes les manifestations au bénéfice du social, culturel, événementiel sont du ressort du CSEE. L'employeur n'a pas à prendre en charge, organiser ou financer directement ces opérations.
David BRUSSELLE propose :

- Un « goûter » comparable d'un territoire à l'autre dans la limite d'une quarantaine d'euros
- Dans un lieu unique par territoire
- Financé et organisé par le CSEE (budget de 40 à 43 000 €)

Bernard PUCHOIS intervient. Il souligne donc que l'employeur ne prendra plus en charge l'événement repas de Noël. Bernard PUCHOIS demande pourquoi la Direction n'organise pas un repas de service ou trouver une autre appellation pour l'événement.

David BRUSSELLE évoque notre tradition de faire un évènement à Noël et demande la prise en charge par le CSEE.

Christophe HARINCK demande s'il est possible de récupérer la somme qui devait servir à cet événement. David BRUSSELLE répond qu'il n'y a pas de budget pour cela. Si le budget du CSEE ne le permet pas, la Direction pourra peut-être faire un abondement exceptionnel de 10 ou 20 000 euros.
Christophe HARINCK informe David BRUSSELLE que les élus ont déjà évoqué le sujet ensemble et à ce jour rien n'a été décidé (goûter ou colis…).

Les élus du CSEE reviendront prochainement vers la direction pour annoncer leur décision.

4) Déménagement des bureaux boulevard de Leeds

François LIPKIEWICZ prend la parole. La question des déménagements de bureaux, boulevard de Leeds, a été évoquée lors d'une réunion des représentants de proximité, qui s'est déroulée le 09 octobre dernier.
Effectivement, il y a quelques mouvements de bureaux qui ont été prévus.
L'équipe CRM va déménager au 8e étage. Sur ce plateau, des bureaux ont été libérés par l'équipe REV 3. L'avantage : tous les collaborateurs de la Data seront au même étage.
L'espace libéré au 6e étage est repris pour l'association, Les Places Tertiaires dont la CCI est largement partie prenante. Historiquement, elle était hébergée au Palais de la Bourse.
L'association WTC installée au 4e étage déménage au 3e étage.

Marie Isabelle BAHCIC intervient. Elle souligne que les collaborateurs concernés par ces déménagements ont constaté, avant le 9 octobre, l'arrivée de personnes munies de mètres pour des mesures. N'ayant pas été informés en amont, ces collaborateurs ont été surpris par cette démarche. Il n'y a pas eu d'informations au préalable.
François LIPKIEWICZ prend note de ce déficit de communication de sorte à corriger le tir pour les prochains déménagements. Sur le fond, David BRUSSELLE demande si les collaborateurs sont satisfaits de ce déménagement. Marie Isabelle BAHCIC n'a pas eu de retour.
Tapio POTEAU demande le compte rendu de cette réunion de représentants de proximité. François LIPKIEWICZ informe le CSEE qu'il est en cours de rédaction et sera envoyé prochainement aux élus.

Laurence HENNEBELLE en profite pour évoquer des remontés de collaborateurs concernant un bâtiment de la CCI Littoral Hauts de France, situé à Boulogne. David BRUSSELLE demande si les collaborateurs étaient informés. Laurence HENNEBELLE évoque que des « bruits de couloirs » ont circulé et des articles dans la presse sur la vente du bâtiment.

David BRUSSELLE souhaite faire un point avec ses équipes afin d'actualiser ce dossier. A sa connaissance, il s'agirait d'un AMI et non d'une mise en vente. Ce bâtiment étant classé et bien situé, des travaux sont nécessaires et forcément coûteux. L'idée était donc de faire un AMI. Les « preneurs » potentiels prennent en charge les travaux et l'exploitent en échange, ils doivent prévoir des espaces suffisants pour accueillir les salariés de la CCI. Ce bâtiment est trop grand aujourd'hui et mal agencé pour les besoins actuels de la CCI. Il se peut qu'il y ait des visites mais pas nécessairement des visites pour vendre.

Virginie LE MIGNON intervient. Elle évoque l'article de presse de la Voix du Nord, article dans lequel le Président de la CCI Littoral, François LAVALLEE parle de « coquille vide », propos mal perçus par les collaborateurs. Elle donne la parole à Laurent VANDEWOESTYN, qui gère ce dossier.

Laurent VANDEWOESTYNE n'a pas plus d'élèments. Mais il s'agit bien d'un AMI.

5) Information/consultation sur la régularisation des cotisations sociales employeur et collaborateurs relatives aux parkings faisant suite au contrôle URSSAF

François COTHENET précise que ces places de parking font l'objet d'un redressement pour un montant de 119 000 €. Un certain nombre de places de parking sont mises à disposition de collaborateurs qui en ont fait la demande. Ces places de parking sont essentiellement situées à Lille (Grand Lille et la CCIR). Pour ces collaborateurs, il était décompté une charge mensuelle sur salaire d'un montant très inférieur aux loyers des parkings. Le différentiel constitue un avantage en nature qui doit faire l'objet d'une cotisation.
Pour Boulevard de Leeds, nous avons un montant locatif d'environ 200€/mois, et les collaborateurs versent 16,20€. C'est sur cette différence de valeur que l'Urssaf redresse.
Il se pose donc la question de la régularisation de la situation pour l'année 2024. Pour les années antérieures, l'employeur prend de fait en charge la partie salariale et patronale via le redressement.
Un calcul a été fait s'agissant de l'impact de la valorisation de l'avantage en nature soumis à cotisations. Cela représente le prélèvement d'une somme comprise entre 20 et 50 €/mois nets par collaborateur.

Ce que propose la direction, de manière à atténuer l'impact financier pour ces collaborateurs, la direction propose :

- D'attendre le mois de décembre où une partie du 13e mois est versée
- De se faire monétiser des jours de congés.

Comme il s'agit d'un avis, les élus du CSEE sollicitent un mois pour rendre leur avis.

L'ordre du jour étant épuisé, **la séance est levée à 17h30.**